



Schweizerische Gesellschaft
für Rechtsmedizin
SGRM
Société Suisse
de Médecine Légale
SSML
Società Svizzera
di Medicina Legale
SSML

**Section de toxicologie et chimie
forensiques (TCF)**

Règlement

1 Subordination

La Section de toxicologie et chimie forensiques (TCF) est une section de la Société suisse de médecine légale (SSML).

2 Buts

- Promouvoir la collaboration et les échanges scientifiques entre les membres dans le but d'améliorer et d'harmoniser la qualité des expertises en matière de toxicologie et de chimie forensiques.
- Promouvoir la collaboration avec les autorités et les organismes spécialisés sur les questions relatives à la chimie et à la toxicologie forensiques.
- Élaborer les directives et autres recommandations en pour les analyses de toxicologie et de chimie forensiques.
- Promouvoir la qualité en organisant des programmes de formation pré-graduée, post-graduée et continue ainsi que des examens pour l'obtention du titre de spécialiste.
- Organiser des tests de laboratoire.
- Défendre les intérêts de la branche et des professionnels affiliés auprès des pouvoirs publics et de la collectivité.

3 Groupes d'experts, commissions et groupes de travail

- Afin d'atteindre ses objectifs, la section de toxicologie et chimie forensiques peut constituer des groupes permanents qui se consacrent à des questions particulières de chimie forensique et de toxicologie forensique. En outre, des groupes de travail peuvent être constitués que la présidence de section peut convoquer ponctuellement pour traiter des affaires particulières, ou qui sont convoqués en organe permanent. Les groupes de spécialistes et les groupes de travail établissent leur propre règlement ou cahier des charges.
- Chaque groupe (groupe de spécialiste, groupe de travail) est dirigé par l'assemblée de ses membres, laquelle statue sur toutes les affaires du groupe et en arrête le cahier des charges. Tous les membres du groupe ont le droit de vote pour les affaires dudit groupe. Les votes et élections sont acquis à la majorité absolue des membres présents.
- Les présidents des groupes de spécialistes sont élus par l'assemblée des membres des groupes de spécialistes. La durée du mandat de direction des groupes de spécialistes est de deux ans. Il y a possibilité de réélection.

- La délégation aux commissions ou comités spécialisés est élue par la section ou a lieu d'office.
- La présidence et les membres de la section FTC doivent être informés des décisions des groupes de spécialistes et des groupes de travail.

4 Affiliation

- Peuvent s'affilier à la section tous les scientifiques des sciences naturelles, les médecins et les employés techniques actifs au sein des instituts de médecine légale suisses ainsi que tous les autres scientifiques des sciences naturelles, médecins et employés techniques actifs en Suisse dans le domaine des analyses toxicologiques et chimiques forensiques.
- Les membres ordinaires de la SSML sans titre "Toxicologue forensique SSML" ou "Chimiste forensique SSML" ainsi que les membres associés de la SSML peuvent sur demande devenir membre de la section. L'assemblée des membres de la section statue sur les demandes d'affiliation. Le type d'affiliation est déterminé selon les statuts de la SSML.

5 Assemblée des membres

- L'assemblée des membres est l'organe directeur de la section.
- La présidence et le secrétariat de la section sont élus par l'assemblée des membres. La durée du mandat est de deux ans. Il y a possibilité de réélection.
- L'assemblée des membres de la section propose un représentant pour au comité directeur de la SSML, en règle générale la présidence de la section. Ce représentant doit être membre ordinaire de la SSML.
- L'assemblée des membres statue sur toutes les affaires de la section ainsi que sur les modifications du règlement de la section. Elle statue également sur la création et la dissolution des groupes de spécialistes et des groupes de travail permanents.
- L'assemblée élit, sur proposition de la présidence de la section, une commission "Titre TF/CF", composée de 3 membres de la section ayant le titre de "toxicologie forensique SSML" ou de "chimiste forensique SSML". Les membres de la commission sont élus pour une durée de deux ans. Il y a possibilité de réélection. La commission des titres se constitue elle-même.
- Tous les membres de la section ont le droit de vote pour les affaires internes à la section. Les votes et les élections ont lieu à la majorité absolue des membres présents. La voix de la présidence compte double en cas d'égalité des voix.
- L'assemblée de la section peut avoir lieu en virtuel ou en présentiel. Chaque assemblée fait l'objet d'un procès-verbal.
- L'assemblée des membres de la section est convoquée au moins une fois par an par la présidence. L'invitation est envoyée au moins 4 semaines à l'avance.

- La présidence de la section présente une fois par année un rapport d'activité à l'assemblée générale ordinaire de la SSML.

6 Formation post-graduée et continue

- La commission "Titre TF/CF" traite de toutes les questions touchant à la formation post-graduée et continue en relation avec les titres de "toxicologue forensique SSML" et de "Chimiste forensique SSML".
- Le programme et les exigences de formation post-graduée et continue sont définis en autres dans le règlement sur les titres de spécialisation de la section Toxicologie et Chimie Forensiques.
- Les responsables d'une unité de toxicologie forensique d'un institut suisse de médecine légale devraient acquérir le titre spécialisé de "toxicologie forensique SSML" dans les domaines suivants:
 - Enquêtes sur les conducteurs sous l'influence de l'alcool (FiaZ)
 - Enquêtes sur les conducteurs sous l'influence de drogues et de médicaments (FuD/MDV)
 - Enquêtes sur d'autres personnes vivantes
- Examens post-mortem
- Les responsables d'autres laboratoires FuD/MDV devaient acquérir le titre spécialisé de "toxicologie forensique SSML" dans les domaines suivants:
 - Enquêtes sur les conducteurs sous l'influence de l'alcool (FiaZ)
 - Enquêtes sur les conducteurs sous l'influence de drogues et de médicaments (FuD/MDV)
- Les responsables de laboratoire actifs principalement dans le domaine des analyses forensique de stupéfiants devraient acquérir le titre spécialisé de "chimiste forensique SSML".
- La commission "Titre TF/CF" peut proposer à l'assemblée générale de la SSML de reconnaître l'équivalence d'autres titres de spécialistes suisses ou étrangers.

Approuvé par l'assemblée ordinaire des membres de la section le 11.11.2021 et entériné par l'assemblée générale de la SSML le 02.12.2021.